

Migration et santé

Documents pédagogiques



Croix-Rouge suisse



Impressum

Responsable de la publication

© Service Santé, CRS

Traduction

Service de traduction CRS

Pour nous contacter

Département Santé et intégration

Service Santé

Werkstrasse 18

3084 Wabern

058 400 45 75

gi-gesundheit@redcross.ch

Date de publication

2016, actualisé 2018

Par souci de lisibilité, la forme masculine est employée ici indifféremment pour désigner les hommes et les femmes.

Table de matières

Le document pédagogique Migration et santé	4
Vue d'ensemble	5
1. La santé dans le contexte migratoire	6
1.1. Facteurs influant sur la vie et la santé dans le contexte migratoire	6
1.2. Contraintes potentielles dans le contexte migratoire	7
1.3. Ressources potentielles en situation de migration	8
1.4. Dispositions en matière de droit de séjour	9
1.5. Aperçu des autorisations de séjour (livrets pour étrangers)	9
1.6. La santé des sans-papiers	11
1.6.1. Situation juridique des sans-papiers	11
1.6.2. Conditions de vie en l'absence d'autorisation de séjour valable	12
1.6.3. Système de prise en charge des sans-papiers	13
2. L'égalité des chances	14
2.1. Égalité des chances en matière d'accès aux soins dans le contexte migratoire	15
3. Le programme national Migration et santé	17
4. L'anamnèse transculturelle	19
4.1. Catalogue de questions pour l'anamnèse transculturelle	20
5. Organisation des cours	22
5.1. Objectifs d'enseignement	23
5.2. Modèles d'organisation des cours	24
5.3. Fiches de travail	26
6 Bibliographie et liens	35

Le document pédagogique

Migration et santé

Ce document est destiné aux enseignants qui assurent la formation initiale et continue des professionnels de la santé et vise à faciliter l'élaboration des cours.

Les enseignants y trouveront:

- des éléments théoriques,
- des objectifs d'enseignement,
- des fiches de travail,
- des modèles d'organisation des cours,
- des références bibliographiques classées par thèmes, y compris des sites Internet et, le cas échéant, des médias audiovisuels.

Vue d'ensemble

Ce document porte sur les relations entre migration et santé. Les migrants restent-ils en bonne santé et si oui, comment? Les réponses à ces questions dépendent de plusieurs facteurs, tels que le statut socioéconomique des individus, les stratégies personnelles d'adaptation, ou encore l'accessibilité aux soins. Sont examinées ici principalement les barrières et les difficultés liées au contexte migratoire, car une bonne connaissance de ces aspects est essentielle pour fournir des prestations appropriées dans le domaine de la santé. Cette approche axée sur les problèmes ne doit toutefois pas faire oublier que les personnes issues de l'immigration disposent souvent d'un sens aigu de l'initiative ainsi que de ressources individuelles et sociales: elles sont ainsi en mesure de faire face aux divers défis à relever dans le contexte migratoire.

La partie théorique de cette boîte à outils est consacrée aux facteurs concrets qui influent sur la santé des personnes issues de l'immigration: elle décrit, d'une part, les contraintes spécifiques auxquelles les migrants sont confrontés et, d'autre part, les ressources dont ils disposent pour gérer leur existence dans le contexte migratoire. Un sous-chapitre traite de la situation propre aux réfugiés et sans-papiers. Ces deux groupes comptent parmi les plus vulnérables en termes de santé et de prise en charge, de sorte qu'ils méritent une attention particulière.

A titre d'élargissement thématique, cette boîte à outils intègre également un chapitre sur l'égalité des chances, très importante dans le contexte migratoire. Le manque d'information, les barrières linguistiques et la diversité des perceptions peuvent compromettre l'égalité des chances pour les patients issus de l'immigration, y compris en cas de maladie. Afin de lutter contre cet état de fait, la Suisse a mis en œuvre depuis 2002 son programme national Migration et santé. Celui-ci visait à créer des conditions cadres favorables à l'égalité des chances dans le domaine de la santé. Il concernait différents niveaux et s'adressait à tous les intervenants dans ce domaine. Lui aussi fait l'objet d'un chapitre.

Dans une deuxième partie, ce document propose des solutions d'organisation des cours, avec d'abord des modèles de déroulement dans le temps, puis des fiches de travail où l'on trouvera des exercices pratiques d'approfondissement et d'application des connaissances.

1. La santé dans le contexte migratoire

Définitions

On entend par «migration» le déplacement d'une personne ou d'un groupe de personnes par-delà des frontières administratives ou politiques et d'une entité géographique à une autre, dans le but de s'établir définitivement ou temporairement en un lieu autre que le lieu d'origine¹.

Les notions de **population migrante** et **population issue de l'immigration** désignent toutes les personnes nées ailleurs qu'en Suisse ainsi que leurs enfants (qui constituent la «deuxième génération»), indépendamment de leur nationalité².

La santé de la population migrante est très variable en Suisse. Ainsi, les résultats du monitoring de l'état de santé de la population migrante en Suisse (GMM)³ font notamment apparaître des écarts importants selon le sexe, l'âge, le titre de séjour et la nationalité des personnes enquêtées.

1.1. Facteurs influant sur la vie et la santé dans le contexte migratoire

Selon Faltermaier (2001: 103–105), on peut considérer que la migration est «un événement critique de la vie, susceptible d'avoir des conséquences considérables en termes de santé physique et psychique». L'influence de la migration sur la santé des personnes concernées dépend de facteurs extrêmement divers⁴:

- Dès avant le départ, les conditions de vie et l'environnement influent sur les individus et donc sur leur état de santé. Comptent parmi ces facteurs le patrimoine biogénétique, le contexte socio-spatial, le système de santé, la situation matérielle, les habitudes de vie dans le pays d'origine, les motifs de la migration.
- La migration en tant qu'événement induit une perte, mais aussi un gain de compétences opérationnelles. Les migrants sont appelés à retrouver leur repères, à s'adapter et à s'intégrer dans les domaines les plus divers:

1 Organisation internationale pour les migrations (OIM) (2003):

Facts and Figures on International Migration. Migration Policy Issues 2.

2 Saladin Peter (2006): Diversité et égalité des chances. Les fondements d'une action efficace dans le microcosme des institutions de santé.

3 www.bag.admin.ch/bag/fr/home/themen/strategien-politik/nationale-gesundheitsstrategien/gesundheitsliche-chancengleichheit/forschung-zu-gesundheitlicher-chancengleichheit/gesundheitsmonitoring-der-migrationsbevoelkerung.html

4 Après Schenk (2007): International Journal of Public Health 52: 87–96.

langue, environnement, alimentation, logement, scolarité, formation professionnelle, emploi, réseaux sociaux, pratiques culturelles, système de santé, habitudes de vie, etc.

- Dans le processus d'adaptation, les ressources personnelles et sociales dont disposent les migrants jouent un rôle important, en particulier la personnalité, le niveau de formation, la maîtrise de la langue, l'âge, la flexibilité, les compétences en santé, etc. De même, les ressources matérielles ou le statut social dans le pays d'accueil constituent des facteurs déterminants.
- Les conditions d'autorisation de séjour sont elles aussi cruciales pour la santé des migrants. La loi sur les étrangers (LEtr) détermine la sécurité de séjour de ces derniers et contribue ainsi à leur bien-être subjectif. Selon cette loi, l'autorisation de séjour est liée à un certain nombre de conditions qui doivent être remplies, faute de quoi elle devient caduque (voir chapitre 1.5.). La reconnaissance des diplômes étrangers et l'égalité des chances dans l'accès à la formation influent sur les opportunités d'emploi, mais aussi sur la formation initiale et continue et donc sur la situation socioéconomique et l'appartenance sociale des personnes issues de l'immigration.
- Le statut vulnérable et l'exclusion sociale de ces personnes dans le pays d'accueil risquent aussi d'avoir un impact négatif sur leur santé, dans la mesure où il peut en résulter des discriminations professionnelles ou sociales.

D'une manière générale, la précarité socioéconomique, l'insécurité de séjour, le faible niveau de formation ou les barrières linguistiques exposent les migrants à un risque accru en termes de santé.

1.2. Contraintes potentielles dans le contexte migratoire

Dahlgren et Whitehead ont défini en 1991 des déterminants qui exercent une influence notable sur la santé. Outre l'âge, le sexe et le patrimoine génétique, ces déterminants sont les modes de vie individuels, l'entourage, les conditions de vie et de travail ainsi que les conditions socioéconomiques, culturelles et physiques dictées par l'environnement.

Si l'on examine le contexte migratoire dans la perspective de ces déterminants, on observe que certains peuvent avoir des impacts négatifs concrets sur la santé des personnes issues de l'immigration:

- La migration est synonyme de séparation et de perte pour ces personnes, qui doivent laisser derrière elles leur famille et leurs amis. Dès lors, à leur arrivée dans le pays d'accueil, beaucoup d'entre elles ressentent fortement l'isolement social et le manque de réseaux.

- L'insécurité juridique inhérente à certaines autorisations de séjour (voir chapitre 1.5.) rend difficile tout projet d'avenir concret et réduit aussi leur capacité d'agir.
- En raison de leur faible niveau de formation et/ou de l'absence de formation, une partie des migrants occupent des emplois faiblement qualifiés, ce qui va de pair avec pénibilité, horaires irréguliers ou travail posté. Il est prouvé en outre que dans ces domaines professionnels, les personnes issues de l'immigration sont exposées à un risque accru de chômage.
- Les migrants subissent fréquemment les effets secondaires de leur faible statut socio-économique (risque de pauvreté, working poor, logement étriqué et/ou insalubre, etc.). Ils doivent dépenser beaucoup d'énergie pour faire face aux difficultés de la vie quotidienne, de sorte que les questions de santé passent pour eux au second plan.
- Un autre problème lié à l'emploi est que les diplômés étrangers ne sont pas toujours reconnus en Suisse, d'où une déqualification⁵ et, en fin de compte, une perte de statut social.
- En termes de santé, les conséquences somatiques, psychiques et sociales des violences vécues avant la migration (guerre, persécutions, violences familiales, etc.) ou en cours de route jouent un rôle également.

Ces contraintes peuvent avoir des incidences sur la santé physique et psychique des migrants, qu'il convient d'évaluer au cas par cas tant elles varient selon les personnes. Le chapitre 5 propose un outil à cet effet: l'anamnèse transculturelle. Cet outil aide les professionnels de la santé à poser les bonnes questions en fonction de chaque situation et à mieux comprendre les réactions ou les comportements des patients issus de l'immigration.

Pour illustrer cet aspect en cours, on pourra s'appuyer sur les exemples du film «Quand comprendre peut guérir». Ce support audiovisuel donne la parole à des migrants et présentent leurs conditions de vie de manière saisissante.

1.3. Ressources potentielles en situation de migration

En dépit des nombreux facteurs négatifs susceptibles d'influer sur la vie quotidienne des migrants, on ne saurait oublier que ces derniers disposent d'importantes ressources parfois directement liées à la migration. Une personne qui quitte son pays pour aller chercher du travail à l'étranger, voire pour fonder une famille loin de chez elle, ne franchit pas le pas sans être motivée et résolue. Il lui faut aussi une bonne dose de curiosité, d'ouverture et d'optimisme quant à l'avenir. La vie des migrants est une vie bou-

⁵ Croix-Rouge suisse (2012): Déqualifiés! Le potentiel inexploité des migrantes et migrants en Suisse. Analyse, portraits et recommandations. Brochure.

leversée qui nécessite flexibilité, créativité et volonté d'apprendre. La migration déclenche aussi un processus de maturation personnelle. Enfin, les migrants sont des personnes capables de nouer de nouveaux contacts sociaux avec les interlocuteurs les plus divers et d'évoluer aisément dans de nouveaux réseaux. Autant de ressources qui leur permettent de faire face aux difficultés de la vie en situation de migration.

1.4. Dispositions en matière de droit de séjour⁶

Le titre de séjour influe amplement, sur les conditions de vie des migrants, au plan tant matériel qu'émotionnel. Deux textes législatifs fédéraux régissent le droit de séjour en Suisse: la loi sur les étrangers (LEtr)⁷ et la loi sur l'asile (Lasi)⁸. La loi sur les étrangers règle le séjour des ressortissants des Etats membres de l'UE/AELE et des Etats dits tiers, c'est-à-dire de tous les Etats non membres de l'UE/AELE. La loi sur l'asile règle l'octroi de l'asile et le statut des réfugiés ainsi que la protection provisoire accordée en Suisse à ceux qui en ont besoin.

1.5. Aperçu des autorisations de séjour (livrets pour étrangers)

Permis B (permis annuel)

- Le permis B est lié à une autorisation de travail (avec contrat) ou à un état civil (mariage avec une personne suisse ou une personne étrangère titulaire d'une autorisation d'établissement). Dans le cadre des accords bilatéraux, les ressortissants d'un Etat membre de l'UE/AELE peuvent obtenir un permis B sans exercer d'activité lucrative, pour autant qu'ils disposent de moyens financiers suffisants et soient couverts par une assurance maladie et accidents adéquate.
- L'autorisation de séjour est délivrée et renouvelée par le canton de résidence de la personne concernée. Le renouvellement intervient tous les cinq ans pour les ressortissants d'un Etat membre de l'UE/AELE et tous les ans pour les ressortissants d'Etats tiers.
- Les autorisations de séjour existantes sont normalement prolongées, sauf en cas d'infraction pénale, de dépendance de l'aide sociale, de changement de situation professionnelle (chômage de longue durée pour les ressortissants d'Etats tiers) ou de dissolution de la famille si l'union conjugale a duré moins de trois ans.

Permis C (autorisation d'établissement)

- Les personnes étrangères qui ont séjourné plusieurs années en Suisse avec un permis B reçoivent un permis C. Il signifie en principe un séjour illimité ainsi qu'un droit légal à la prolongation et au regroupement familial. Du point de vue du droit du travail, les personnes étrangères au

6 www.sem.admin.ch > Entrée et séjour

7 www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/20020232/index.html

8 <https://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/19995092/index.html>

bénéficie d'un permis C sont, pour une large part, assimilée aux citoyens suisses.

Permis N (requérants d'asile)

- Les requérants d'asile reçoivent un permis N pour la durée de la procédure d'asile en Suisse. Ceux dont les motifs d'asile sont reconnus reçoivent un permis B. En revanche, pour ceux dont la demande d'asile est rejetée, l'autorisation de séjour devient caduque. Pendant la procédure d'asile, les requérants sont soumis à une interdiction d'exercer une activité lucrative de trois à six mois (selon les prescriptions cantonales) et ne bénéficient pas du droit au regroupement familial.

Permis F (étrangers admis provisoirement)

- Les étrangers admis provisoirement sont des personnes qui font l'objet d'une décision de renvoi de Suisse mais pour lesquelles l'exécution du renvoi se révélerait illicite (violation du droit international public), inexecutable (mise en danger concrète de l'étranger) ou matériellement impossible (pour des motifs techniques d'exécution).
- Le permis F est délivré pour une durée de douze mois, éventuellement reconductible.
- Les autorités cantonales peuvent autoriser les personnes admises provisoirement à exercer une activité lucrative.
- Le regroupement familial est possible au plus tôt trois ans après l'octroi du permis F, pour autant que la personne concernée ne fasse pas appel à l'aide sociale et dispose d'un logement approprié.
- Les étrangers admis provisoirement et résidant en Suisse depuis plus de cinq ans peuvent déposer une demande de permis B auprès de l'autorité cantonale compétente. La décision à cet égard incombe au Secrétariat d'Etat aux migrations.

Permis S (personnes à protéger)

- Les (groupes de) personnes originaires d'un pays en guerre peuvent bénéficier d'une protection temporaire en Suisse et se voir délivrer un permis S. Celui-ci autorise le séjour provisoire en Suisse, mais ne permet pas de franchir la frontière pour se rendre à l'étranger. Les titulaires d'un permis S peuvent exercer une activité lucrative en Suisse sur autorisation préalable.

Le titre de séjour détermine les possibilités d'action des migrants ainsi que leur espace d'épanouissement. S'il est précaire, les possibilités d'emploi sont restreintes et les conditions de travail souvent difficiles. Dès lors, la précarité du statut se traduit très fréquemment par une pauvreté matérielle. La pauvreté à son tour impacte gravement la santé, car elle entraîne généralement de mauvaises conditions de logement et des carences alimentaires. Au plan émotionnel, cette précarité génère chez les migrants une tension et une inquiétude permanentes, qui les empêchent d'élaborer